



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2023
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-sixième session

Vienne, 31 mai-9 juin 2023

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

**Utilisation des techniques spatiales
au sein du système des Nations Unies**

Rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les travaux de sa quarante et unième session et de ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions ouvertes

(Bangkok, 7 et 8 décembre 2022 ; Bangkok, 9 décembre 2022 ; en ligne, 14 décembre 2022 ; et Vienne, 1^{er}-3 mars 2023, respectivement)

I. Introduction

1. Depuis 1975, la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) offre un lieu de rencontre pour la coordination des activités en rapport avec l'espace et la coopération dans ce domaine, l'objectif étant de favoriser la coordination et la coopération interinstitutions et d'éviter le chevauchement des activités liées à l'utilisation des applications des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.

2. Dans sa résolution [77/121](#), l'Assemblée générale a instamment prié ONU-Espace de continuer, sous la direction du Bureau des affaires spatiales, d'examiner la façon dont les sciences et techniques spatiales et leurs applications pourraient concourir à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et elle a encouragé les entités du système des Nations Unies à participer, selon qu'il conviendrait, aux efforts de coordination déployés par ONU-Espace.

3. Le présent document contient le rapport d'ONU-Espace sur ce qui suit :

a) Quarante et unième session d'ONU-Espace, tenue à Bangkok les 7 et 8 décembre 2022 ;

b) Seizième session ouverte d'ONU-Espace, intitulée « Atelier conjoint ONU-Espace/UN-SPIDER et table ronde de haut niveau sur les techniques spatiales au service de la réduction des risques de catastrophe », tenue à Bangkok le 9 décembre 2022 ;

* [A/AC.105/L.333](#).



c) Dix-septième session ouverte d'ONU-Espace, intitulée « ONU-Espace/Forum mondial de l'espace, session IV : L'espace au sein du système des Nations Unies », tenue en ligne le 14 décembre 2022 ;

d) Dix-huitième session ouverte d'ONU-Espace, sur la définition des besoins des États Membres et des entités des Nations Unies en matière de renforcement des capacités d'utilisation des observations spatiales, tenue à Vienne du 1^{er} au 3 mars 2023, conjointement avec la douzième réunion du Groupe de travail sur le renforcement des capacités et la démocratie des données du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS).

II. Quarante et unième session d'ONU-Espace

A. Contexte et participation

4. La quarante et unième session d'ONU-Espace s'est tenue à Bangkok les 7 et 8 décembre 2022. Elle a été organisée conjointement par le Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de secrétariat d'ONU-Espace, et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en tant qu'entité hôte, avec le soutien actif de sa division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe.

5. Un représentant de la CESAP a assuré la présidence de la session, à laquelle étaient représentées les entités suivantes : Bureau de l'informatique et des communications, Bureau des affaires juridiques, Bureau des affaires spatiales, CESAP, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation météorologique mondiale et Union internationale des télécommunications. La liste des participantes et participants figure à l'annexe I du présent rapport.

B. Ouverture de la session

6. Dans sa déclaration liminaire, le Président a chaleureusement souhaité la bienvenue aux participantes et participants. Il les a informés que les ministres et les chefs d'agences spatiales qui avaient pris part à la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, organisée par la CESAP, avaient adopté le 26 octobre 2022 la Déclaration ministérielle de Jakarta sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique. Dans cette déclaration, l'accent était mis sur les progrès considérables qu'avait connu le développement des sciences et techniques spatiales et de leurs applications et, en particulier, sur l'adoption du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030). Les participantes et participants à la Conférence avaient également noté l'importance de la résolution 76/3 de l'Assemblée générale, intitulée « Le programme "Espace 2030" : l'espace comme moteur du développement durable ». Le Président a rappelé que la Conférence avait réaffirmé l'utilité des partenariats de collaboration, et il a engagé les membres d'ONU-Espace à collaborer entre eux dans le domaine des applications des techniques spatiales.

7. Le Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales a adressé ses remerciements à la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP, qui avait beaucoup fait pour que soient prises les dispositions nécessaires à l'organisation de la session. Il a souligné l'importance d'une coopération continue entre entités des Nations Unies dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications et a insisté sur le rôle de l'espace dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il trouvait intéressant que la session soit immédiatement suivie de l'atelier des Nations Unies sur les techniques spatiales au service de la réduction des risques de catastrophe, qui portait sur le thème « Évaluer les risques invisibles », et il estimait

que la table ronde ONU-Espace prévue dans le cadre de l'atelier ferait avancer le débat sur la gestion des catastrophes.

C. Adoption de l'ordre du jour

8. Rappelant qu'elle avait convenu, à sa trente-quatrième session, tenue en 2014, qu'un ordre du jour plus souple permettrait l'examen de points particuliers, ONU-Espace a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa quarante et unième session :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Faits nouveaux les plus récents en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris concernant le Programme « Espace 2030 ».
4. Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies : orientations et résultats escomptés pour la période 2022-2023, dont le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devait être saisi en juin 2023.
5. Rapports spéciaux d'ONU-Espace sur les initiatives et applications visant la coopération interinstitutions dans le domaine spatial, y compris le rapport spécial sur l'espace au service de l'action climatique (A/AC.105/1264).
6. Publication d'ONU-Espace.
7. Coordination des futurs plans et programmes d'intérêt commun pour la coopération et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes (présentations par les entités participantes).
8. Organisation des sessions ouvertes.
9. Questions diverses.

D. Faits nouveaux les plus récents en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris concernant le Programme « Espace 2030 »

9. Le Secrétaire d'ONU-Espace a rappelé que l'Assemblée générale avait adopté la résolution 76/3 sans vote le 25 octobre 2021. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devait procéder, en 2025, à un examen à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme « Espace 2030 » et, en 2030, à un examen final dont il rendrait compte à l'Assemblée générale. Le Programme « Espace 2030 » était un document stratégique complet, qui prévoyait des outils et des mécanismes revêtant une grande importance pour les États Membres et pour les activités du système des Nations Unies, et qui exposait un plan à long terme pour renforcer l'utilisation des sciences et des techniques spatiales aux fins du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

10. Faisant le point sur les travaux qu'avait menés le Comité dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Secrétaire a indiqué que celui-ci était convenu du texte d'une résolution portant spécifiquement sur l'espace et la santé mondiale. L'Assemblée générale devait adopter cette résolution, ainsi que la résolution d'ensemble sur la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le 12 décembre 2022.

E. Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies : orientations et résultats escomptés pour la période 2022-2023, dont le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devait être saisi en juin 2023

11. ONU-Espace a rappelé qu'à sa trentième session, tenue à Genève en mars 2010, les participantes et participants avait été d'avis que les rapports du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales menées au sein du système des Nations Unies constituaient un outil stratégique permettant d'éviter les chevauchements dans le domaine des sciences et techniques spatiales et qu'à l'avenir, ces rapports devraient mettre en avant les efforts déployés pour assurer l'unité d'action du système en matière d'activités spatiales au service des objectifs de développement.

12. ONU-Espace a également rappelé que de précédents rapports du Secrétaire général avaient été axés sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 (A/AC.105/1063) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/AC.105/1115). Le rapport de 2018 était intitulé « Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace : orientations et résultats escomptés pour la période 2018-2019 – Efficacité de l'action de l'ONU » (A/AC.105/1179), et le rapport le plus récent portait sur les grandes tendances et la réalisation des objectifs de développement durable (A/AC.105/1230).

13. ONU-Espace a décidé que le rapport du Secrétaire général qui serait présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-sixième session, en 2023, devait avoir pour thème « Coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies : orientations et résultats escomptés pour la période 2022-2023 – renforcement des capacités pour un avenir inclusif ».

F. Rapports spéciaux d'ONU-Espace sur les initiatives et applications visant la coopération interinstitutions dans le domaine spatial, y compris le rapport spécial sur l'espace au service de l'action climatique (A/AC.105/1264)

14. ONU-Espace a noté qu'à sa soixante-cinquième session, tenue du 1^{er} au 10 juin 2022, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait accueilli avec satisfaction son rapport spécial concernant la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies pour l'action climatique (A/AC.105/1264), et qu'il l'avait remercié, ainsi que le Bureau des affaires spatiales en sa qualité de secrétariat d'ONU-Espace, de l'avoir établi. Elle a aussi noté qu'à la même session, le Comité avait encouragé les entités du système des Nations Unies à participer, selon qu'il conviendrait, aux efforts de coordination qu'elle déployait.

15. ONU-Espace a rappelé les thèmes abordés dans ses précédents rapports spéciaux, à savoir : les technologies, applications et initiatives nouvelles ou émergentes dans le cadre de la coopération interorganisations dans le domaine spatial (A/AC.105/843) ; les apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique : contribution du système des Nations Unies (A/AC.105/941) ; l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique (A/AC.105/991) ; l'espace au service du développement agricole et de la sécurité alimentaire (A/AC.105/1042) ; l'espace au service de la santé dans le monde (A/AC.105/1091) ; le rôle des organismes des Nations Unies s'agissant d'aider les États Membres à mettre en œuvre les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/AC.105/1116) ; la météorologie de l'espace (A/AC.105/1146) ; et les partenariats (A/AC.105/1200).

16. ONU-Espace a rappelé qu'à sa trente-huitième session, tenue à New York le 29 octobre 2018, elle avait décidé de consacrer à l'avenir un rapport spécial à l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications au service de

l'eau (A/AC.105/1209, par. 43). Elle a fait observer qu'elle pourrait consacrer un autre rapport à la coordination dans le domaine de la promotion de l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications aux fins de la mise en œuvre du Programme « Espace 2030 ».

17. ONU-Espace a décidé que le rapport spécial qu'elle présenterait au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-septième session, en 2024, pourrait porter sur le Sommet de l'avenir. Elle a aussi décidé qu'elle en arrêterait le sujet à sa quarante-deuxième session, en 2023.

G. Publication d'ONU-Espace

18. À sa quarantième session, ONU-Espace était convenue de publier en 2022 un document mettant en lumière les activités liées à l'espace qui étaient menées au sein du système des Nations Unies. Elle a fait le point sur l'état d'avancement du projet et a indiqué que ce document serait publié sous la cote [ST/SPACE/84](#) avant la fin de l'année 2022.

19. ONU-Espace a estimé que ses publications étaient importantes pour faire mieux connaître les retombées bénéfiques de l'espace pour le développement durable, ainsi que le rôle et les activités des entités des Nations Unies, et pour favoriser des synergies propres à améliorer la coopération au sein du système. Elle a rappelé à cet égard ses publications intitulées « Solutions spatiales aux problèmes mondiaux : comment les organismes des Nations Unies utilisent la technologie spatiale pour atteindre les objectifs de développement » ([ST/SPACE/33](#)), *Space and Climate Change* (en anglais uniquement) et « Space for agriculture development and food security: use of space technology within the United Nations system » ([ST/SPACE/69](#), en anglais uniquement).

H. Coordination des futurs plans et programmes d'intérêt commun pour la coopération et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes

20. Les représentantes et représentants des entités des Nations Unies participant à la Réunion ont donné un aperçu de leurs activités en cours, en mettant l'accent sur les domaines d'intérêt commun ayant trait à la coopération en matière d'utilisation des techniques spatiales aux fins des activités relevant de leurs mandats respectifs. Ils ont reconnu qu'il importait d'aider les États Membres à utiliser les techniques spatiales, qui constituaient un outil crucial pour atteindre les objectifs de développement durable. Ils ont donné des exemples précis d'activités menées par les entités dont ils dépendaient et ont souligné que celles-ci collaboraient avec divers partenaires, tels que des gouvernements, des agences spatiales, des entités du secteur privé, des établissements d'enseignement et de recherche et des organisations non gouvernementales. Ils ont également fait le point sur de très diverses questions, dont l'analyse des images satellitaires, l'intelligence artificielle, la réglementation du spectre radioélectrique et des orbites, la réduction des risques de catastrophe, l'élaboration d'un cadre juridique et le développement des capacités. ONU-Espace a constaté que de tels échanges d'informations sur les activités et programmes mis en œuvre par les entités des Nations Unies dans le domaine spatial étaient utiles pour repérer les synergies et les lacunes dans l'action menée au sein du système.

I. Organisation des sessions ouvertes

21. Les précédentes sessions ouvertes d'ONU-Espace avaient porté sur les thèmes suivants : l'éducation et la formation dans les domaines liés à l'espace : défis et opportunités pour le système des Nations Unies (2004) ; les techniques spatiales pour

la gestion des catastrophes : perspectives dans le système des Nations Unies (2005) ; les technologies spatiales pour le développement durable et la gestion des catastrophes : perspectives au sein du système des Nations Unies (2006) ; l'emploi de données géospatiales obtenues à partir de l'espace pour le développement durable au sein du système des Nations Unies (2007) ; les partenariats entre les secteurs public et privé et l'adoption de méthodes novatrices de financement au sein du système des Nations Unies en vue de promouvoir l'utilisation des techniques spatiales et leurs applications (2008) ; les activités spatiales des organismes des Nations Unies en Afrique (2009) ; les techniques spatiales au service des communications d'urgence (2010) ; espace et changements climatiques (2011) ; l'espace au service de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (2012) ; l'espace et la réduction des risques de catastrophe : planification d'établissements humains résilients (2013) ; les outils spatiaux au service du développement sur Terre : contribution des techniques et applications spatiales au programme de développement pour l'après-2015 (2014) ; les informations spatiales au service du développement (2015) ; les possibilités de transformation qu'offrent les techniques spatiales au service du développement : approches et perspectives au sein du système des Nations Unies (2017) ; Nations Unies : renforcer les synergies pour UNISPACE+50 et au-delà (2018) ; et l'« accès à l'espace pour tous » (2019).

22. ONU-Espace a noté que sa seizième session ouverte, intitulée « Atelier conjoint ONU-Espace/UN-SPIDER et table ronde de haut niveau sur les techniques spatiales au service de la réduction des risques de catastrophe », se tiendrait le 9 décembre 2022 à Bangkok, et que sa dix-septième session ouverte serait une réunion conjointe ONU-Espace/Forum mondial de l'espace intitulée « L'espace au sein du système des Nations Unies », qui se tiendrait en ligne le 14 décembre 2022.

23. Elle a également fait observer que ses sessions ouvertes réunissaient des entités des Nations Unies, des gouvernements et d'autres parties prenantes et qu'elles étaient essentielles pour mettre en avant le rôle stratégique des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les sessions ouvertes permettaient la collaboration et le dialogue, facilitant ainsi le repérage des synergies et des lacunes au sein du système des Nations Unies, et elles aidaient à tirer parti des compétences, des ressources et des connaissances que possédaient collectivement les différentes parties prenantes pour atteindre des objectifs communs.

J. Questions diverses

24. ONU-Espace est convenue que les dates et le lieu de sa quarante-deuxième session seraient fixés par le secrétariat pendant l'intersession et que l'ordre du jour serait finalisé en coopération avec l'entité hôte.

III. Seizième session ouverte d'ONU-Espace

25. La table ronde de haut niveau de l'Atelier conjoint ONU-Espace/UN-SPIDER sur les techniques spatiales au service de la réduction des risques de catastrophe s'est tenue le 9 décembre 2022 dans le cadre de l'Atelier des Nations Unies sur les techniques spatiales au service de la réduction des risques de catastrophe, tenu du 7 au 9 décembre 2022 au Centre de conférence des Nations Unies de la CESAP sur le thème « Évaluer les risques invisibles ». L'Atelier était organisé par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), en collaboration avec la CESAP, l'Institut asiatique de technologie, le Ministère chinois de la gestion des situations d'urgence et l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique.

26. L'Atelier a permis aux spécialistes de la gestion des catastrophes et aux spécialistes du domaine géospatial de renforcer leur capacité à utiliser les

informations d'origine spatiale pour identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et intervenir, et intégrer les technologies spatiales dans les activités de gestion à long terme des risques de catastrophe. UN-SPIDER utilise ces ateliers pour mettre les spécialistes de la gestion des catastrophes en relation avec les fournisseurs d'informations géospatiales et élabore des programmes qui visent à aider les pays en développement à utiliser l'information d'origine spatiale à tous les stades de la gestion des catastrophes. La table ronde conjointe ONU-Espace/UN-SPIDER était organisée dans le cadre de l'Atelier afin de faire connaître aux spécialistes de la gestion des catastrophes les activités que mènent et que pourraient mener les entités des Nations Unies autour de l'utilisation de la technologie spatiale, des sciences spatiales et des applications des techniques spatiales, ainsi que les cadres réglementaires à appliquer pour réduire les risques de catastrophe et gérer les risques invisibles. La table ronde était animée par un représentant de UN-SPIDER et comprenait les présentations résumées ci-dessous.

27. Le représentant du Bureau des affaires spatiales a présenté un exposé sur la gouvernance mondiale des activités spatiales, mettant l'accent sur les rôles respectifs que jouent le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Bureau des affaires spatiales. Il a noté que le Comité, créé en 1958, avait développé le droit international de l'espace, y compris les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et plusieurs instruments volontaires juridiquement non contraignants. Le Comité fonctionnait selon le principe du consensus et comptait actuellement 102 États membres. Il traitait de sujets tels que le développement durable, la gestion des catastrophes, l'espace et l'eau, ainsi que de la viabilité à long terme des activités spatiales, des débris spatiaux et des ressources spatiales. Pour conclure, l'orateur a souligné l'importance que revêt l'adoption d'une législation nationale pour la mise en œuvre des traités et principes relatifs à l'espace.

28. La représentante de la CESAP a exposé la manière dont les techniques spatiales étaient utilisées dans la région Asie-Pacifique pour réduire les risques de catastrophe. Elle a souligné l'importance d'associer les utilisateurs et de leur fournir des informations spatiales adaptées à leurs besoins, donnant deux exemples de la manière dont les techniques spatiales pourraient être utilisées pour appuyer l'instauration d'un développement durable : a) l'utilisation de données pluviométriques issues de satellites pour appuyer les activités d'adaptation à la sécheresse et les interventions au niveau régional ; et b) l'initiative en cours visant à renforcer la résilience aux changements climatiques dans le bassin du Bas-Mékong. L'oratrice a évoqué le problème des catastrophes qui compromettent le développement économique et la nécessité d'agir collectivement au niveau régional pour y faire face. Elle a souligné l'importance que revêtent les techniques spatiales pour ce qui est d'appuyer, par des éléments probants, l'élaboration de politiques et d'orienter les flux de ressources vers les priorités définies par les pays eux-mêmes.

29. Le représentant du Bureau de l'informatique et des communications a exposé aux personnes présentes la façon dont le Bureau utilisait les techniques spatiales de communication et de navigation à l'appui de l'outil électronique de conseil aux voyageurs, utilisé pour sensibiliser ces derniers aux questions de sécurité. Il a précisé qu'il s'agissait d'une application de perception de la situation basée sur la localisation qui fournissait aux utilisateurs des informations relatives à la sécurité en fonction de l'endroit où ils se trouvaient. Cet outil était étroitement intégré au traitement des demandes d'autorisation de voyage, système de demande et de traitement de visas de sécurité pour les voyages effectués dans le cadre des Nations Unies qui fonctionnait depuis plus de 10 ans et traitait plus de 3 millions de visas de sécurité par an. Ce système avait été créé en réponse aux attentats terroristes et aux crises survenus depuis l'an 2000. Son but était principalement de déterminer le nombre de membres du personnel présents dans un lieu lors d'une catastrophe, d'une situation d'urgence ou d'une crise.

30. La représentante du Bureau des affaires juridiques a donné un aperçu du cadre réglementaire applicable à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des risques invisibles. Elle a mentionné les principes fondamentaux applicables aux

activités de secours en cas de catastrophe, des instruments tels que la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe de 1998, le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015, intitulé « Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et le Programme « Espace 2030 », ainsi que les décisions pertinentes d'organes intergouvernementaux. Enfin, elle a mentionné le projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe adopté par la Commission du droit international en 2016, comme exemple de cadre à utiliser pour faciliter la mise en œuvre de réponses efficaces aux catastrophes et réduire le risque de ces dernières.

31. La représentante du Centre satellitaire des Nations Unies a décrit le rôle que jouait le Centre dans l'analyse des images satellitaires et les programmes de développement des capacités de gestion des risques de catastrophe, de protection de l'environnement et de gestion des terres. L'activité opérationnelle du Centre consistait principalement en l'analyse d'images satellitaires, l'élaboration de programmes de formation et la conduite d'activités de recherche appliquée et d'innovation. L'oratrice a mentionné des projets qui avaient été entrepris, comme le projet Common Sensing, qui visait à renforcer la résilience climatique aux Fidji, aux Îles Salomon et à Vanuatu par l'utilisation de techniques d'information géospatiale et climatique. Elle a également présenté les travaux menés par le Centre autour du système informatisé d'aide à la décision qui doit faciliter une prise de décision fondée sur les risques et les faits, ainsi que ceux menés à l'appui du portail de la CESAP sur les risques et la résilience, qui permettait à l'Arménie, à la Mongolie, au Myanmar, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Pakistan d'accéder aux cartes des points chauds et aux systèmes informatisés d'aide à la décision.

32. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a présenté la vision de l'OMM pour 2030 et ses objectifs stratégiques, ainsi que de l'état d'avancement de sa nouvelle politique relative aux données. L'orateur a souligné la nécessité d'adopter une approche globale des observations. Il a présenté la vision pour 2040 concernant la composante spatiale du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM et abordé la façon dont le Système et les systèmes d'information pourraient, dans cette optique, jouer un rôle essentiel de coordination. Il a également présenté le Laboratoire virtuel mis en place par l'OMM pour la formation et l'enseignement en météorologie satellitaire, réseau mondial de centres de formation spécialisés et d'opérateurs de satellites météorologiques qui travaillent ensemble pour améliorer l'utilisation des données et des produits des satellites météorologiques et d'étude de l'environnement. Enfin, il a souligné la nécessité de mettre en œuvre à l'OMM, en matière de données, une nouvelle politique unifiée qui tiendrait compte des capacités et des besoins actuels en matière d'observation, et a présenté la vision à long terme du Système mondial intégré des systèmes d'observation.

33. Le représentant de UN-SPIDER a évoqué l'importance d'une gestion des connaissances et l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour améliorer l'accès aux mécanismes d'intervention d'urgence grâce au portail de connaissances de UN-SPIDER, qui proposait des pratiques recommandées et des études de cas touchant à la cartographie des inondations, à la surveillance des sécheresses et à l'évaluation des risques agricoles. Il a fait valoir l'intérêt de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique, que l'Organisation des Nations Unies avait amplement utilisée depuis 2003. La Charte était en accès universel, pouvant être activée par des utilisateurs autorisés dans le monde entier. Le Bureau des affaires spatiales, à travers son programme UN-SPIDER, promouvait la Charte et encourageait les autorités nationales chargées de gérer les catastrophes à devenir des utilisateurs autorisés. L'orateur a donné des exemples d'activités menées récemment en rapport avec la Charte et conclu la présentation en répondant à des questions.

IV. Dix-septième session ouverte d'ONU-Espace

34. La dix-septième session ouverte d'ONU-Espace, intitulée « ONU-Espace/Forum mondial de l'espace, session IV : L'espace au sein du système des Nations Unies », s'est tenue le 14 décembre 2022 dans le cadre de l'édition 2022 du Forum mondial de l'espace et elle a porté sur le thème « La durabilité dans l'espace pour la durabilité sur Terre ». Organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales, le Ministère fédéral autrichien de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie et le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales, le Forum mondial de l'espace s'est tenu en ligne du 13 au 15 décembre 2022.

35. L'édition 2022 du Forum mondial de l'espace a été l'occasion pour la communauté spatiale de débattre des activités actuelles et futures en mettant l'accent sur l'emblématique Programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre. Puisqu'il était convenu, aux termes de ce plan, que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Bureau des affaires spatiales devaient continuer à exécuter leurs mandats respectifs et à coopérer et se concerter avec d'autres entités concernées des Nations Unies, notamment ONU-Espace, les personnes participant à la session d'ONU-Espace ont examiné les synergies qui existaient entre les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires et ceux des entités des Nations Unies.

36. La session a porté plus particulièrement sur l'avancement des travaux menés dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale, notamment dans le cadre de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale et du Réseau sur l'espace et la santé mondiale créés par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-neuvième session et approuvés par le Comité à sa soixante-cinquième session, en 2022. Elle visait à favoriser un échange entre les États Membres, les personnes participant au Forum mondial de l'espace et les entités des Nations Unies s'occupant d'affaires spatiales sur le thème interdisciplinaire et intersectoriel de l'espace et de la santé mondiale, et à recenser les synergies propres à améliorer la coopération en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales aux fins du développement durable. Elle était animée par le Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de Secrétaire du Comité et d'ONU-Espace.

37. Les personnes participant au Forum ont salué l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution [77/120](#) sur l'espace et la santé mondiale, qui contenait des recommandations portant précisément sur le recours aux techniques, applications, pratiques et initiatives spatiales aux fins de la santé mondiale, et de la résolution [77/121](#) sur la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace, dans laquelle l'Assemblée avait noté avec satisfaction la création de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale, basée à Genève, chargée de promouvoir une collaboration effective sur les questions ayant trait à l'espace et à la santé mondiale parmi les États Membres et les entités des Nations Unies, et s'était félicitée de la création du Réseau sur l'espace et la santé mondiale.

38. Dans sa déclaration, le Président du Sous-Comité scientifique et technique a souligné les succès remportés par le Sous-Comité dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale depuis l'inscription de cette question à son ordre du jour, en 2018. Il a mentionné les travaux menés par le Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale dans le cadre de son plan de travail pluriannuel, à savoir l'analyse des réponses au questionnaire relatif aux politiques, expériences et pratiques en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales au service de la santé mondiale ainsi que des recommandations à ce sujet, travaux dont le Groupe rendait compte dans son rapport de 2022 ([A/AC.105/C.1/121](#)). Il a noté que ces travaux avaient abouti, en début de semaine, à l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution [77/120](#) sur l'espace et la santé mondiale.

39. Le Président du Sous-Comité a noté que, dans sa résolution [77/120](#), l'Assemblée générale avait prié le Bureau des affaires spatiales d'améliorer, dans la

limite des ressources existantes, la dotation en capacités et le travail en réseau en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre de projets régionaux de coopération technique, et de soutenir les projets sur le terrain visant à renforcer la collaboration entre le secteur spatial et celui de la santé mondiale, ce qui constituait une stratégie efficace pour faciliter l'accès des États bénéficiaires aux services de santé mondiale grâce à une meilleure utilisation des sciences et techniques spatiales, et pour mieux tirer parti des possibilités offertes par la collaboration bilatérale ou multilatérale. Dans cette résolution, l'Assemblée avait également encouragé les États Membres à favoriser les liens entre les milieux universitaires, les experts nationaux, les autorités de réglementation des télécommunications et les autorités scientifiques et techniques afin d'améliorer l'accès aux technologies numériques et aux systèmes d'information et leur utilisation dans le domaine de la santé.

40. Le coordonnateur du Réseau sur l'espace et la santé mondiale a fait un exposé sur les progrès accomplis dans l'élargissement du Réseau et informé les personnes participantes que la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale permettrait de promouvoir et de regrouper de nombreuses activités du Réseau. La Plateforme avait été conçue comme un outil de coopération spécialisé, multiforme et accessible partout dans le monde destiné à la gestion collective de l'information, pour encourager les différentes parties prenantes – États Membres, entités des Nations Unies, organisations non gouvernementales, agences spatiales, organismes de santé publique et institutions universitaires – à coopérer et collaborer sur la question de l'espace et de la santé mondiale.

41. Des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la CESAP, du Centre satellitaire des Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la Santé ont présenté les travaux que menaient ces entités et les divers projets et partenariats qu'elles avaient mis en place pour tirer parti de la capacité des techniques spatiales à améliorer l'état de santé des populations du monde entier. Ils ont souligné que le secteur de la santé ne pouvait pas être considéré isolément mais devait être envisagé dans le contexte de l'ensemble des objectifs de développement durable. Les orateurs ont souligné qu'il importait de comprendre les liens qui existaient entre la santé humaine, la santé animale et l'environnement, et noté que les sciences et techniques spatiales ainsi que les données et informations spatiales pouvaient être constamment utiles à ces domaines. Ils ont souligné l'intérêt des sciences spatiales et de la santé publique pour la réalisation des objectifs de développement durable, présenté les travaux menés par leurs entités, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour améliorer la capacité d'intervention à l'échelle nationale et régionale et promouvoir une coopération multisectorielle axée sur l'utilisation des sciences et techniques spatiales aux fins du développement durable, et pris note des synergies qui pouvaient être établies entre ces travaux et ceux de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale.

42. Des représentantes et représentants d'un gouvernement, d'une agence spatiale, d'une université et d'une organisation non gouvernementale ont exprimé leur point de vue sur la contribution à apporter aux travaux de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale. Les représentantes du gouvernement ont souligné les nombreuses possibilités qu'offrait l'utilisation des techniques spatiales pour la santé mondiale, ainsi que les difficultés qu'elle soulevait, car il était nécessaire que les spécialistes du secteur spatial et du secteur de la santé se rencontrent. La représentante et le représentant de l'agence spatiale ont fait le point sur les avancées en matière de recherche spatiale, de télémédecine, de retombées des vols habités et de recherche en médecine spatiale. La représentante de l'université a exprimé son intérêt pour le partage des connaissances et le renforcement des capacités, qui permettraient de mener, au niveau national, des travaux interdisciplinaires dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale. Le représentant de l'organisation non gouvernementale axant ses travaux sur les jeunes a souligné la nécessité d'agir sur le terrain et d'associer la nouvelle génération au débat sur l'espace et la santé mondiale, de manière à donner aux jeunes les moyens de participer à l'action menée dans ces domaines en les

sensibilisant, en encourageant le renforcement des capacités et en facilitant l'accès aux données et aux compétences techniques.

43. La session ouverte a permis de faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes sur le renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale et de débattre de la nécessité d'accroître les contributions des sciences, techniques et applications spatiales pour améliorer les sciences de la vie dans l'espace et les technologies de santé numérique, telles que la télésanté, la télémédecine et la télé-épidémiologie, aux fins de la prévention et de la maîtrise des maladies, de la promotion de la santé et des progrès de la recherche médicale et des pratiques sanitaires. Les personnes participant au Forum mondial de l'espace ont souligné qu'il importait d'intensifier la collaboration et d'établir des partenariats solides au-delà du secteur spatial afin de réduire le travail en silo et de faire davantage participer et contribuer l'industrie. À cet égard, il a également été souligné qu'il importait de répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices en adaptant les applications spatiales en conséquence, en comprenant bien où ces outils pouvaient être utiles.

44. Les personnes participant au Forum ont noté avec satisfaction que la session d'ONU-Espace marquait un progrès dans l'application des résolutions 77/120 et 77/121 de l'Assemblée générale, et encouragé une participation accrue des spécialistes du secteur de la santé et du secteur spatial aux travaux du Réseau sur l'espace et la santé mondiale, l'objectif étant d'utiliser et d'appliquer davantage les sciences et techniques spatiales dans le domaine de la santé mondiale afin de favoriser un accès équitable, abordable et universel à la santé.

V. Dix-huitième session ouverte d'ONU-Espace

45. La dix-huitième session ouverte d'ONU-Espace était une réunion conjointe avec le Groupe de travail sur le renforcement des capacités et la démocratie des données du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), et elle visait à cerner les besoins des États Membres et des organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation des observations spatiales. La réunion s'est tenue du 1^{er} au 3 mars 2023 au Centre international de Vienne selon des modalités hybrides, et elle était organisée par le Bureau des affaires spatiales, qui assure le secrétariat d'ONU-Espace et la présidence du Groupe de travail.

46. Le CEOS est un consortium de 63 agences du monde entier qui exploitent des satellites et œuvrent ensemble pour assurer la coordination internationale des programmes civils d'observation de la Terre depuis l'espace, dans l'intérêt de tous et toutes. Le Groupe de travail sur le renforcement des capacités et la démocratie des données est un organe subsidiaire du CEOS qui a pour objet d'unifier les efforts du CEOS en vue de fournir un accès plus large et plus facile aux données d'observation de la Terre, d'accroître le partage des logiciels (utilisation de logiciels libres et d'interfaces de systèmes ouverts, par exemple), d'augmenter les capacités de diffusion des données et de transférer les technologies utiles aux utilisateurs finaux, et de proposer des activités de renforcement des capacités, d'éducation et de formation (y compris d'information et de vulgarisation) pour permettre aux utilisateurs finaux de réunir les informations dont ils ont besoin et d'améliorer la communication sur les résultats obtenus.

47. La session avait pour objectif de resserrer la coopération entre les différents acteurs, en particulier les États Membres, les agences spatiales et les autres entités représentées au sein du CEOS, ainsi que les organismes des Nations Unies. Il s'agissait principalement de recenser les besoins des États Membres et des organismes des Nations Unies en tant qu'utilisateurs finaux des informations d'origine spatiale, les obstacles à l'utilisation de ces informations et les possibilités pour les agences et organisations du CEOS de lever ces obstacles et de soutenir les utilisateurs finaux dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la prise en mains, des outils logiciels, de l'accès aux données et de l'infrastructure liée à l'observation de la Terre.

48. Des représentantes et représentants des États Membres suivants ont participé à la session : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Arménie, Autriche, Brésil, Canada, Colombie, Croatie, El Salvador, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Inde, Indonésie, Italie, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Niger, Nigéria, Ouganda, Paraguay, Pérou, Portugal, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Suède, Thaïlande, Türkiye et Venezuela (République bolivarienne du).

49. Les entités des Nations Unies suivantes étaient représentées à la session : Bureau des affaires spatiales, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, CESAP, CNUCED, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission océanographique intergouvernementale, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, initiative Global Pulse de l'ONU, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation maritime internationale, Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, secrétariat du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale du Département des affaires économiques et sociales, et Union internationale des télécommunications.

50. Ont également participé à la session des représentantes et représentants des organismes suivants : Agence spatiale européenne, Centre de formation aux sciences et technologies de l'espace pour l'Asie et le Pacifique (Inde), Centre régional africain de formation aux sciences et technologies de l'espace (en langue anglaise), Centre régional de formation aux sciences et technologies de l'espace pour l'Amérique latine et les Caraïbes, CEOS, Groupe de travail du CEOS sur le renforcement des capacités et la démocratie des données, Groupe de travail du CEOS sur les catastrophes, Groupe de travail du CEOS sur les systèmes et services d'information, Groupe du CEOS sur la télédétection au service de la biodiversité et de la conservation, Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques, et Réseau de formation, d'éducation et de développement des capacités en matière d'observation de la Terre en Asie-Océanie, en Afrique, dans les Amériques et en Europe.

51. La réunion a duré trois jours complets. La première journée a été consacrée à l'examen des besoins des différentes régions. Des représentantes et représentants des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies ont présenté les besoins de leurs utilisateurs et les difficultés rencontrées dans le domaine de l'observation de la Terre, ainsi que les applications en cours de développement au niveau régional, telles que les portails de données. Des représentantes et représentants du Réseau de formation, d'enseignement et de développement des capacités en matière d'observation de la Terre ont donné un aperçu des ressources créées par le Réseau et présenté les communautés de pratique qui se formaient au niveau régional sous ses auspices. Le fait que les décideurs nationaux n'aient pas suffisamment conscience de la contribution que les observations spatiales pouvaient apporter au développement est apparu comme une difficulté commune à toutes les régions.

52. Le deuxième jour de la session, des participantes et participants ont cherché à déterminer les besoins des différentes entités des Nations Unies en matière de données d'observation de la Terre et de synergies dans leurs activités, et à dégager des tendances communes. Les différentes présentations ont montré que les observations de la Terre étaient largement utilisées comme une source précieuse d'informations dans le système des Nations Unies. Chaque entité a exprimé ses besoins en matière d'informations spatiales et expliqué les obstacles qui empêchaient leur utilisation. Les travaux de plusieurs groupes de travail du CEOS ont été présentés, ce qui a permis de proposer des possibilités et des ressources facilement utilisables et susceptibles de compléter les ressources et les activités présentées au cours de cette journée.

53. Le troisième et dernier jour de la réunion, plusieurs agences spatiales et d'autres membres du Groupe de travail sur le renforcement des capacités et la démocratie des données ont présenté leurs activités et leurs ressources, et certaines de ces présentations ont apporté des réponses directes aux besoins exprimés pendant les débats qui avaient précédé. La réunion s'est achevée par un état des lieux visant à identifier les mesures et les activités qui seront examinées pendant les réunions du Groupe de travail.

54. Cette réunion a été la première occasion pour les membres d'ONU-Espace de rencontrer les agences spatiales travaillant dans le domaine de l'observation de la Terre. Non seulement les organismes des Nations Unies et les États Membres ont eu l'occasion d'exprimer leurs besoins et de déterminer les obstacles rencontrés en termes de renforcement des capacités dans le domaine de l'observation de la Terre et de l'accès aux données, mais les agences spatiales ont pu présenter les ressources existantes et les activités en cours susceptibles de répondre aux besoins exprimés. Au cours de la réunion, des liens ont été établis et des solutions ont été proposées pour venir à bout des difficultés rencontrées par les entités présentes.

55. Des participantes et des participants ont mis en avant la valeur de ces réunions et demandé au Bureau des affaires spatiales d'envisager d'organiser d'autres réunions de renforcement des capacités de ce type.

Annexe I

Liste des participantes et participants à la quarante et unième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), tenue à Bangkok, les 7 et 8 décembre 2022

Président : K. Wang (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)

Secrétaire : N. Hedman (Bureau des affaires spatiales)

Entités des Nations Unies participantes

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	K. Wang
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	F. Ziadat
Organisation de l'aviation civile internationale	S. Nibhani
Union internationale des télécommunications	V. Glaude
Bureau de l'informatique et des communications	Hwa Saup Lee
Bureau des affaires juridiques	D. Pranichnikava
Bureau des affaires spatiales	A. Duysenhanova
	L. Czaran
	T. Keusen
Organisation météorologique mondiale	H. Pohjola

Annexe II

Programme de la seizième session ouverte de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), tenue à Bangkok, les 9 décembre 2022

Atelier conjoint ONU-Espace/UN-SPIDER et table ronde de haut niveau sur les techniques spatiales au service de la réduction des risques de catastrophe

Observations liminaires

Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER)	L. Czaran
--	-----------

Table ronde

Bureau des affaires spatiales	N. Hedman
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	K. M. Rafisura
Bureau de l'informatique et des communications	H. S. Lee
Bureau des affaires juridiques	D. Pranichnikava
Centre satellitaire des Nations Unies	A. Roldan
Organisation météorologique mondiale	K. Holmlund
UN-SPIDER	L. Czaran

Questions et réponses

Annexe III

Programme de la dix-septième session ouverte de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), tenue en ligne le 14 décembre 2022

ONU-Espace/Forum mondial de l'espace, session IV : L'espace au sein du système des Nations Unies

Observations liminaires

Bureau des affaires spatiales	N. Hedman
-------------------------------	-----------

Table ronde

Président du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour la période 2022-2023 (Paraguay)	J. F. Facetti
---	---------------

Coordinateur de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale et du Réseau sur l'espace et la santé mondiale	A. Geissbuhler
---	----------------

Organisation mondiale de la Santé	R. Krishnamurthy
-----------------------------------	------------------

Programme des Nations Unies pour l'environnement	A. Caldas
---	-----------

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	K. Wang
---	---------

Centre satellitaire des Nations Unies	L. Dell'Oro
---------------------------------------	-------------

Dialogue des parties prenantes

Département fédéral des affaires étrangères (Suisse)	N. Archinard S. Lopreno
---	----------------------------

Agence spatiale européenne	S. De Mey
----------------------------	-----------

Université de Torrens (Australie)	C. Unnithan
-----------------------------------	-------------

Space Generation Advisory Council	A. Yuen
-----------------------------------	---------

Annexe IV

Programme de la dix-huitième session ouverte de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), tenue à Vienne, du 1^{er} au 3 mars 2023

Réunion sur la définition des besoins des États Membres et des organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités d'utilisation des observations spatiales

Ouverture

Bureau des affaires spatiales	N. Hedman
Président, CEOS et Agence pour le développement de la géo-informatique et des technologies spatiales (Thaïlande)	P. Apaphant

Mise en contexte

Secrétariat d'ONU-Espace	T. Keusen
Président, Groupe de travail sur le renforcement des capacités et la démocratie des données	J. Del Rio Vera
CEOS	M.-C. Greening

Table ronde régionale – Asie/Océanie

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	H. Mehmood
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	R. Zaatari
Réseau de formation, d'éducation et de développement des capacités en observation de la Terre (EOTEC DevNet) – Asie-Océanie	C. M. Bhatt
Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Inde)	A. Roy

Table ronde régionale – Afrique

Commission économique pour l'Afrique	A. Nonguierma
EOTEC DevNet – Afrique	T. Hanchiso et E. Oku
Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales (en langue anglaise)	B. Rabiou

Table ronde régionale – Europe

EOTEC DevNet – Europe	M. Higgins
-----------------------	------------

Table ronde régionale – Amériques

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	H. Castellaro
EOTEC DevNet – Amériques	F. D. Yépez Rincón

Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes

S. Camacho

Entités des Nations Unies et organes du CEOS

Bureau des affaires spatiales

J.C. Villagran de Leon

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

I. Touzon

Groupe de travail du CEOS sur les catastrophes

H. De Boissezon

Groupe de travail du CEOS sur les systèmes et services d'information

M. Natsuisaka

Organisation mondiale de la Santé

R. Krishnamurthy

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

C. Bussink

L. Correa

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

D. Githira

Programme alimentaire mondial

R. S. Swaminathan

CNUCED

A. Gonzalez Sanz

Union internationale des télécommunications

V. Glaude

Organisation maritime internationale

J. Calleya

Organisation de l'aviation civile internationale

Y. Fattah

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

D. Kim

Programme des Nations Unies pour l'environnement

A. Caldas

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

A. Prakash

Groupe du CEOS sur la télédétection au service de la biodiversité

S. Luque

Organisation météorologique mondiale/Programme spatial

B. Connell

Initiative Global Pulse de l'ONU

T. Logar

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

H. Matieu

Commission océanographique intergouvernementale

J. Ahanhanzo

Groupe de coordination des objectifs de développement durable

D. Borges

Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

A. Moehner

Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification

J. van Dalen

Département des affaires économiques et sociales/Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

G. Scott

Agences spatiales et autres membres du Groupe de travail du CEOS sur le renforcement des capacités et la démocratie des données

Agence pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales

K. Champangern

Organisation indienne de recherche spatiale

A. Roy

Agence spatiale française

L. Tomasini

Agence aérospatiale allemande

M. Bock

Université Friedrich Schiller d'Iéna

R. Eckardt

Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques

M. Higgins

Agence spatiale européenne

F. Sarti

Agence spatiale portugaise

C. Sa

Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales

F. Nzigou

Agence nationale nigériane pour la recherche-développement dans le domaine spatial

M. Adepoju

Agence spatiale kényane

J. Matara

Agence spatiale sud-africaine

D. Matsapola

Agence spatiale canadienne

G. Aube

Agence spatiale mexicaine

A. Guzman

Agence spatiale paraguayenne

A. Roman

National Aeronautics and Space Administration des États-Unis

S. Neugebauer

Service géologique des États-Unis

C. Barnes

Digital Earth Afrique

K. Mubea

Institut soudanais de recherche spatiale et aérospatiale

M. Mirghani

Comité national argentin d'activités spatiales

A. Médico